



Charte de réservation des activités

La Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) offre aux étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs ainsi qu'aux personnes en stage postdoctoral une programmation d'activités pour enrichir leur parcours, appuyer leur réussite et favoriser leur insertion professionnelle.

Le nombre de places disponibles pour chaque activité est limité. Quand une personne inscrite ne se présente pas à l'activité, elle prive celles qui n'ont pu s'inscrire faute de place disponible.

Dans une démarche de responsabilisation mutuelle, depuis la session d'Automne 2025, les activités sont réparties en trois catégories :

- **Activités gratuites**
- **Activités avec frais d'inscription remboursables** : des frais d'inscription sont demandés au moment de l'inscription. Ce montant est intégralement et automatiquement remboursé aux personnes qui participent à l'événement et respectent les conditions énoncées.
- **Activités avec frais d'inscription non remboursables** : des frais d'inscription sont demandés au moment de l'inscription. Ce montant n'est pas remboursé même aux personnes qui participent à l'événement. Il représente la contribution financière de la personne étudiante à la formation.

Modalités de paiement

Le paiement se fait par carte de crédit.

Confirmation de place

Pour les trois catégories d'activités :

Une fois le formulaire d'inscription complété, un courriel mentionnera si la place est confirmée ou si la personne inscrite est sur la liste d'attente.

Si des places se libèrent, les personnes sur la liste d'attente recevront un courriel pour les en aviser. Les places seront alors attribuées sur la base de la première personne arrivée, première personne servie.

Demande d'annulation de place

Pour demander l'annulation d'une place réservée, merci de nous contacter à l'adresse evenements@fesp.ulaval.ca, avant le début de l'activité.

Activités avec frais d'inscription remboursables :

Les demandes de remboursement faites avant l'événement seront considérées pour les urgences seulement et traitées au cas par cas.

Les frais d'inscription ne seront pas remboursés aux personnes qui ne se présentent pas à l'activité et n'ont pas avisé de leur absence, ni à celles qui ne respectent pas les conditions énoncées dans la description de l'événement.

Activités avec frais d'inscription non remboursables :

Aucun remboursement ne sera accordé aux personnes qui ne se présentent pas à l'activité et n'ont pas avisé de leur absence. Les demandes d'annulation suite à une urgence transmises avant le début de l'événement seront considérées au cas par cas.

Activités relayées par la FESP

Quand les activités sont offertes par des partenaires de la FESP, les modalités de réservation choisies par les partenaires s'appliquent.

Consultez notre programmation : fesp.ulaval.ca/evenements

Pour toute question, contactez-nous : evenements@fesp.ulaval.ca

Version révisée du 1^{er} décembre 2025.